

Décision 96-D-80 du 10 décembre 1996

relative aux saisines présentées par la Compagnie Générale de Chauffage (C.G.C.), la Société Valenerg, la Société UTEC SA, la Société Auxiliaire de chauffage (SAC), la Société Lyonnaise d'Exploitation et de Chauffage (SLEC), la Société d'Exploitation de Chauffage de Vénissieux (SECV) à l'encontre d'Electricité de France ainsi qu'aux saisines présentées par MM. Bastide et Ségur, la Société SA 2EM et le Syndicat national des Producteurs Indépendants d'Electricité Thermique (SNPIET) à l'encontre d'Electricité de France

Posted on: 20 décembre 1996 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision

84.63 Ko